



VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Publié le 30 avril 2026

Séance ordinaire du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-et-un avril s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX Françoise PLATEAU, Marie-Françoise CARLIER, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Miguel VALLADARES, Amel SAIDI, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOZ, Freddy KACZMAREK, Alexandra DANIELCZYK, Walid TRARI

Absent avant donné procuration : Aline LAURIE à Bernard CZECH, Anne-Cécile LEVRAY à Rudy CARLIER, Chantal WAGON à Dorothée LORTHIOS

Absent : Eric ZELAZNY

Monsieur Didier SZYMANEK a été désigné secrétaire de séance

3 - MISE A JOUR DU TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal avoir reçu, en date du 18 avril 2026 la lettre de démission de Madame Marie-Françoise CARLIER de son mandat de conseillère municipale.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans ses articles L.2123-20, L2123-23, L.2123-24 alinéa I.II.III et IV, L2123-24-1 alinéa III.IV.V et L2123-24-2, la possibilité d'indemniser les élus locaux pour les activités au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens.

En vertu de l'article L. 2121-1 du Code général des collectivités territoriales, après le Maire, prennent rang dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

Conformément à l'article L. 270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

En l'espèce, Madame Isabelle DOGIMONT suivante de la liste « Auby, un avenir en commun » est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, précisément ses articles L.2123-20,

L2123-23, L.2123-24 alinéa I.II.III et IV, L2123-24-1 alinéa III.IV.V et L2123-24-2,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-1,

Vu le Code électoral, particulièrement son article L. 270,

Vu les délibérations, n°10 et n°11 en date du 14 avril 2026,

Vu la lettre de démission de Madame Marie-Françoise CARLIER présentée le 18 avril 2026,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal, suite à une démission d'une conseillère municipale,

Considérant que Madame Marie-Françoise CARLIER a présenté sa démission le 18 avril 2026 et que Madame Isabelle DOGIMONT est la suivante de liste,

Vu la proposition d'amendement qui consiste à modifier le tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal, en remplaçant Madame Marie-Françoise CARLIER par Madame Isabelle DOGIMONT.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A 23 voix pour et 5 abstentions (Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOZ)

Décide de l'amendement suivant : Modification du tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal en remplaçant Madame Marie-Françoise CARLIER par Madame Isabelle DOGIMONT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant sa publication. Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible via le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>

Le Secrétaire de Séance



Didier SZYMANEK



Pour copie conforme,
Le Maire



Bernard CZECH

Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

Annexe à la délibération

Nom -Prénom	Fonction	Pourcentage rémunération
CZECH Bernard	Maire	60,30%
Aline LAUTRIE	1 ^{ère} adjointe – Budget, Comptabilité, Marchés publics, Contrôle de gestion et juridique	20,85%
Didier SZYMANEK	2 ^{ème} adjoint – Urbanisme et à la Transition Numérique	20,85%
Lydie VALLIN	3 ^{ème} adjointe – Ecole, culture et aux échanges	20,85%
Abdelmalik SINI	4 ^{ème} adjoint – Insertion, à l'emploi, à la mobilité et au développement économique	20,85%
Dorothée LORTHIOS	5 ^{ème} adjointe – CCAS, à la résidence Beauséjour, au logement et au PRE	20,85%
Rudy CARLIER	6 ^{ème} adjoint – Fêtes et cérémonies, à l'état civil, à l'accueil, aux aînés et à la communication	20,85%
Chantal WAGON	7 ^{ème} adjointe - Jeunesse	20,85%
Djamel BOUTECHICHE	8 ^{ème} adjoint – Vie de quartier et aux comités de quartiers	20,85%
Brahim NOUI	Conseiller municipal – Bâtiments, aux travaux et aux espaces verts	17,51%
Christophe LOURDAUX	Conseiller municipal – Associations et au sport	17,51%
Françoise PLATEAU	Conseillère municipale - Budget	3,47%
Isabelle DOGIMONT	Conseillère municipale - Logement	3,47%
Marie-Paule PLESSIS	Conseillère municipale - Ecoles	3,47%
Bernard MOREL	Conseiller municipal – Résidence Beauséjour	3,47%
Corinne DESPREZ	Conseillère municipale – Fêtes et cérémonies	3,47%
Ludovic ALVAREZ	Conseiller municipal – Police Municipale	3,47%
Miguel VALLADARES	Conseiller municipal – A l'emploi	3,47%
Anne-Cécile LEVRAY	Conseillère municipale - A la vie de quartiers	3,47%
Amel SAIDI	Conseillère municipale – Dossiers juridiques	3,47%

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

S'LO

ID : 059-215900283-20260428-DEL_20280428_03-DE